



Conseil Syndical du 23 Mars 2010

Étaient présents : MM. les Représentants des Communautés adhérentes, à savoir

Communauté d'Agglomération de la Narbonnaise

M Ménager ; M Villeroque, M Blaya ; Mme Izard ; M Sentenac ; M Durand ; Mme Philippe ; M Ruiz ; M Santacatalina, M Nérin ; M Géa ; Mme Montosson, M Roussouly ; Mme Peyrouzel ; Mme Costa ; M Fabre, M Péréra, Mme Jourdet ; M Lazes ; M Cribaillet ; Mme Fayret; M Rivel ; M Galinier.

Communauté de Communes du Canal du Midi en Minervois

M Laure, Mme Faure ; M Escola ; Mme Martinage, M Garcia ; M Pech, M Bourges, M Duchene, Mme Jacquet, M Lapalu.

Communauté de Communes des Corbières Méditerranée

M Desmidt ; M Fauran Henri ; M Tarrius ; M Fauran Jean-Paul ; M Deslot ; M Tarantola ; M. Serral ; M Théron, M Combes ; M Pi.

Procuration(s) : M. Vila à M. Rivel – M Martin à M Tarantola- M Pradal à Mme Faure.

Absent(s) excusé(s) : M Codorniou, M Bascou, Mme Cathala, Mme Gancia, M Aldebert.

Nombre de membres : 66
Nombre de présents : 43
Nombre de représenté : 3
Nombre de Votant : 46
Majorité : 24

Ordre du jour :

1. Compte rendu de la précédente réunion
2. Compte rendu des activités du Bureau
 - a. avis en matière d'urbanisme
 - b. communication
3. Finances
 - a. Clôture du Budget annexe « Rencontres nationales » et affectation des excédents
 - b. Reprise anticipée des excédents 2009
 - c. Vote du BP 2010
 - d. Vote des cotisations des Communautés
4. Mise en œuvre de l'AMO
 - a. Modification statutaire
 - b. Validation du projet de service
 - c. Validation des modalités de conventionnement et de financement des communes bénéficiaires
 - d. Modification des délégations du Comité au Bureau l'habilitant à autoriser les signatures des conventions « SyCoT/Communes bénéficiaires »
 - e. Validation des Conventions de partenariat « Contre expertise » (Convention SyCoT/SAFER, Convention CAUE/SAFER...)
5. Volet Littoral : Validation de la phase « DIAGNOSTIC »

M le Président remercie les délégués de leur présence.
Le quorum étant atteint, il ouvre la séance à 18h15.

Mme Lucia COSTA, Vice-Présidente, est désigné Secrétaire de séance.

1. Compte rendu de la séance précédente

Le compte rendu a été adressé aux délégués en même temps que la convocation.

En l'absence d'observation, le Président soumet le compte rendu au vote.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Compte rendu des activités du Bureau

M. le Président précise que, depuis le Comité d'Octobre, le Bureau s'est réuni 5 fois en Octobre, Novembre, Décembre, Janvier et Mars.

Il est présenté aux délégués les activités du Bureau relative à :

a. avis en matière d'urbanisme

M Jacques BLAYA, Vice-Président, présente le dossier.

Il s'agit des avis sur :

- modification du POS de Portel des Corbières sur la modification d'un règlement de zone 3NA : avis favorable avec observations
- modification n°3 du PLU de Sallèles sur une précision apporté au règlement : avis favorable
- modification n°6 de Coursan : avis favorable
- révision générale du POS/PLU de Pouzols : avis favorable

Aucune question n'est relevée par le Comité.

Mme Silke Jacquet attire l'attention du Bureau, en sa qualité de délégué de la Commune de Sallèles, sur la procédure en cours de révision générale du PLU de Sallèles. Elle s'inquiète notamment de l'avis défavorable émis par le SyCoT lors de la réunion avec les personnes publiques associées.

Elle demande notamment au Bureau, au vu des divergences persistantes entre le SyCoT et la Commune, de bien vouloir recevoir les représentants de la Communes lors de leur prochaine réunion.

M le Président prend note de la demande qui sera examinée lors du prochain Bureau.

Il attire toutefois l'attention de Mme Silke Jacquet sur le fait que le SyCoT n'a pas encore rendu d'avis puisqu'à ce jour, le SyCoT n'a pas été destinataire du projet de PLU arrêté. Le SyCoT n'a fait que formuler, dans le cadre de l'association, que des observations qu'il espère voir repris par la commune pour s'assurer de la compatibilité de son document.

Pour conclure M le Président rappelle que le SyCoT est « le gardien de la parole des Elus ». Son rôle premier est de veiller au respect du projet du SCoT que les 40 communes, dont Sallèles, ont adopté à l'unanimité en 2006.

b. Communication

Mme Lydie FAURE, Vice-Présidente, présente le dossier et notamment :

- la refonte graphique du site internet
- la rédaction du Cahier d'application n° 3 « Outil de réserves foncières »

Aucune question n'est relevée par le Comité.

3. Finances

M le Président rappelle que l'ensemble des éléments présentés dans ont été :

- présentés lors de la réunion préparatoire du 26 Janvier 2010
- débattus et validés lors de la réunion du Comité syndical du 09 février lors du vote du DOB

a. Clôture du Budget annexe « Rencontres nationales » et affectation des excédents

M. Patrick TARRIUS, Vice-Président, présente le dossier.

En l'absence de question, M le Président soumet le projet de délibération au vote.

La délibération 2010-04 est approuvée à l'unanimité.

b. Reprise anticipée des excédents 2009

M. Patrick TARRIUS, Vice-Président, présente le dossier.

En l'absence de question, M le Président soumet le projet de délibération au vote.

La délibération 2010-03 est approuvée à l'unanimité

c. Vote du BP 2010 et Vote des contributions des Communautés

M. Patrick TARRIUS, Vice-Président, présente le dossier.

En l'absence de question, M le Président soumet le projet de délibération au vote.

La délibération 2010-05 relative à l'adoption du Budget primitif 2010-2010-04 est approuvée à l'unanimité.

La délibération 2010-06 relative aux contributions budgétaires des Communautés 2010-04 est approuvée à l'unanimité.

4. **Mise en œuvre de l'AMO**

M le Président rappelle que l'ensemble des éléments présentés dans la présente note de synthèse ont été débattu lors de la réunion préparatoire du 9 Mars 2010. Ils ont aussi reçu l'avis favorable du Bureau lors de sa réunion du 2 mars 2010. Ils ont également été débattus lors de réunions techniques de l'ensemble des secrétaires généraux des Communes et des Communautés.

Il précise que suite au Comité syndical du 6 Octobre 2009 (accord de principe) et à celui du 9 février (examen des modalités de financement du service), le présent Comité doit permettre la mise en place du service d'Assistance à Maitrise d'ouvrage auprès des Communes et Communautés volontaires pour les documents d'urbanisme et d'aménagement.

Avant d'examiner les délibérations relatives à ce point, M le Président précise que ce projet constitue un aboutissement et un virage.

Un aboutissement car il est le fruit d'un an de travail et de débat, au sein du SyCoT, au sein des Communautés et aux sein des Communes.

Un virage car il donnera une nouvelle dimension au SyCoT et permettra de répondre collectivement au défi de remettre « l'élu au cœur du projet urbain » malgré un droit de l'urbanisme de plus en plus complexe et de ce fait de moins en moins maîtrisé par les « petites communes ».

a. Modification statutaire

Mme Lucia COSTA, Vice-Présidente, présente le dossier.

En l'absence de question, M le Président soumet le projet de délibération au vote.

La délibération 2010-07 est approuvée à l'unanimité.

b. Validation du projet de service

M Jean Luc Rivel, Vice-Président, présente le dossier.

M Christian LAPALU tient à apporter son témoignage entant que mairie d'une petite commune et Président de la Communauté de Communes Canal du Midi en Sud Minervois.

En tant que Maire d'une petite commune, il ne peut que confirmer l'absolu nécessité de ce service pour lui et ses collègues maires. Un service dont l'utilité est approuvé unanimement.

Ensuite en tant que Président d'une Communauté, il ne peut qu'être heureux de la création de ce service qui est le premier service opérationnel et concret à l'échelle des 40 communes des trois communautés. Un service qui n'est possible que par le financement des Communautés qui ont souhaité par ce service mettre concrètement en œuvre le principe de solidarité territoriale.

M. Gérard CRIBAILLET tient également à apporter son témoignage sur la nécessité de ce service qu'il a pu tester à titre expérimental sur sa commune. Un service qui permet à l'élu communal de mieux suivre et impulser les dossiers d'urbanisme en disposant d'un « filtre pertinent et d'un appui compétent » entre la Commune et le BE et entre la Commune et les services de l'Etat.

A la demande de **M. Henri SANTACATALINA**, il est précisé que l'objectif du service est d'« épauler » la commune dans la conduite de ses projets d'urbanisme. Le service n'a ni la vocation, ni l'ambition de se substituer au Bureau d'étude qui sera chargé de la réalisation des études en tant que maître d'œuvre.

En l'absence de nouvelle observation, M le Président soumet le projet de délibération au vote.

La délibération 2010-08 est approuvée à l'unanimité.

c. Validation des modalités de conventionnement et de financement des communes bénéficiaires

M. le Président retire ce projet de délibération.

d. Modification des délégations du Comité au Bureau l'habilitant à autoriser les signatures des conventions « SyCoT/Communes bénéficiaires ».

M Francis GARCIA, Vice-Président, présente le dossier.

En l'absence d'observation, M le Président soumet le projet de délibération au vote.

La délibération 2010-10 est approuvée à l'unanimité.

e. Validation des Conventions de partenariat « Contre expertise » (Convention SyCoT/SAFER, Convention CAUE/SyCoT...)

M Philippe DESLOT, Vice-Président, présente le dossier.

En l'absence d'observation, M le Président soumet le projet de délibération au vote.

La délibération 2010-11 relative à la convention SyCoT/SAFER est approuvée à l'unanimité.

La délibération 2010-12 relative à la convention SyCoT/CAUE est approuvée à l'unanimité.

5. Volet Littoral : Validation de la phase « DIAGNOSTIC »

M le Président rappelle que l'ensemble des éléments présentés dans la présente note de synthèse ont été présentés lors de la réunion préparatoire du 16 Mars 2010.

Ils ont également été examinés lors du Comité de suivi technique du 14 Janvier 2010 et du Bureau du 2 Mars 2010.

Il rappelle également que le document de synthèse du diagnostic a été joint en annexe.

M Jean Francois ROUSSOULY, Vice-Président, présente le dossier

Il rappelle notamment que le diagnostic doit être une vision partagée du territoire qui nous permet de révéler les questions auxquelles devra répondre le PADD.

Il attire l'attention du Comité sur trois éléments de ce diagnostic exhaustif:

- la nécessaire définition d'une notion de Capacité d'accueil du littoral,
- l'indispensable préservation et renforcement d'une force économique littorale
- la possibilité, via le Volet littoral, d'une négociation collective avec l'Etat du contexte réglementaire

A la demande de **M Lucien TARANTOLA**, M le Président précise que le Volet Littoral du SCoT a été défini par les élus du SYCOT comme un « outil d'accompagnement et une mise en cohérence des projets des communes littorales » et non comme « un outil juridique de censure ».

Mme Anne Marie JOURDET précise que « cet outil d'accompagnement » qu'est le volet littoral est le seul qui permet juridiquement une négociation entre l'Etat et les communes littorales des modalités d'application de la loi Littoral sur un grand territoire comme le SCoT.

M Henri SANTACATALINA espère que ce volet littoral permettra de « dépasser » la politique des « quotas de SHON » pour aller sur une réflexion en termes de « qualité et de pertinence du projet ».

En l'absence de nouvelle observation, M. le Président soumet le projet de délibération au vote.

La délibération 2010-13 relative à la convention SyCoT/SAFER est approuvée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 19h50.